Réunion du Comité Consultatif Régional PFBC

Douala

18 au 20 mai 2009

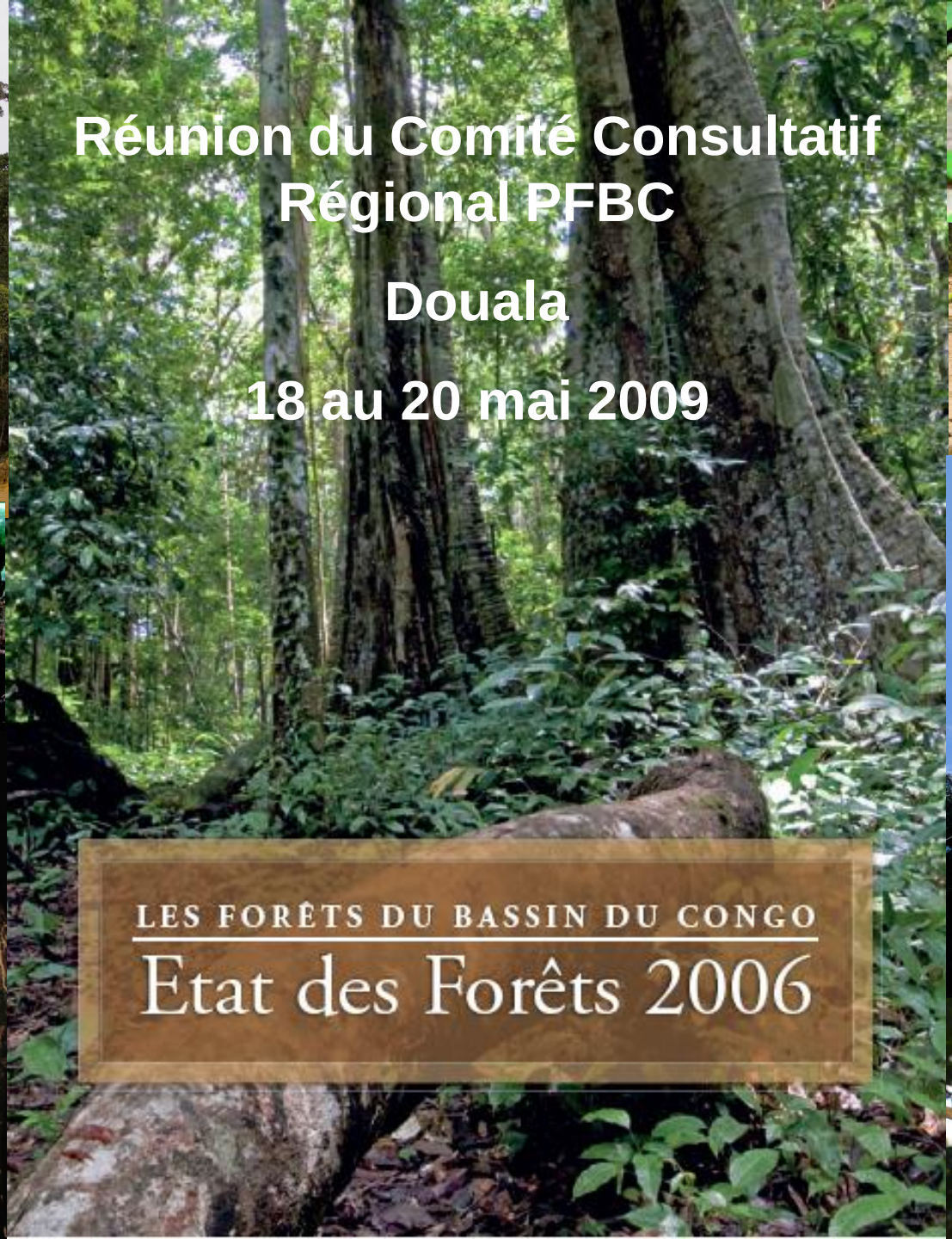

I. Rappel des principales avancées avant le Comité Consultatif Régional du PFBC de Brazzaville

A. Adoption de l'Agenda de Bali en décembre 2007 ;

B. Préparation d'un programme de travail REDD/COMIFAC ;

C. Réunion de coordination régional REDD/PFBC à Washington et première réunion comité des participants FCPF (octobre 2008) ;

II. Quelles avancées réelles depuis octobre 2008 ?

A. Quelques éléments sur la conférence de Poznan fin 2008 ;

B. Elaboration d'une nouvelle soumission COMIFAC en janvier 2009 ;

C. Participation COMIFAC aux réunions de Bonn en avril 2009 ;

III. Mise en œuvre du programme REDD/COMIFAC ?

A. Implication actuelle des pays dans la FCPF / BM ?

B. Implication de la RDC dans le programme UN REDD ?

C. Implication dans le Partenariat AFD – ONG (WWF) ?

IV. Conclusions : retards inquiétants pour prochaines échéances de négociation à Nairobi et Copenhague

A. Adoption de l'agenda de Bali en décembre 2007

- REDD pris en compte dans l'agenda des négociations CCNUCC ;
- Pays du Bassin du Congo doivent préparer un programme de travail pour la négociation avant Copenhague ;
- Programmation d'ateliers REDD/COMIFAC à Paris (Mars/juillet 2008)

B. Préparation d'un programme de travail REDD en 2008

- Atelier scientifique de Paris en mars 2008 : conclusions avec beaucoup d'incertitudes sur les capacités d'assurer le suivi/monitoring du REDD
- Atelier des points focaux climat de la COMIFAC en juillet 2008 à Paris pour préparer le programme de travail REDD des pays du Bassin du Congo

C. Réunion de coordination REDD/PFBC à Washington (octobre 2008)

- Présentation du programme de travail REDD/COMIFAC à l'ensemble des partenaires à Washington (et complément sur le programme de W) ;
- Première réunion du comité des participants de la FCPF avec sélection du Gabon et de la République Démocratique du Congo ;

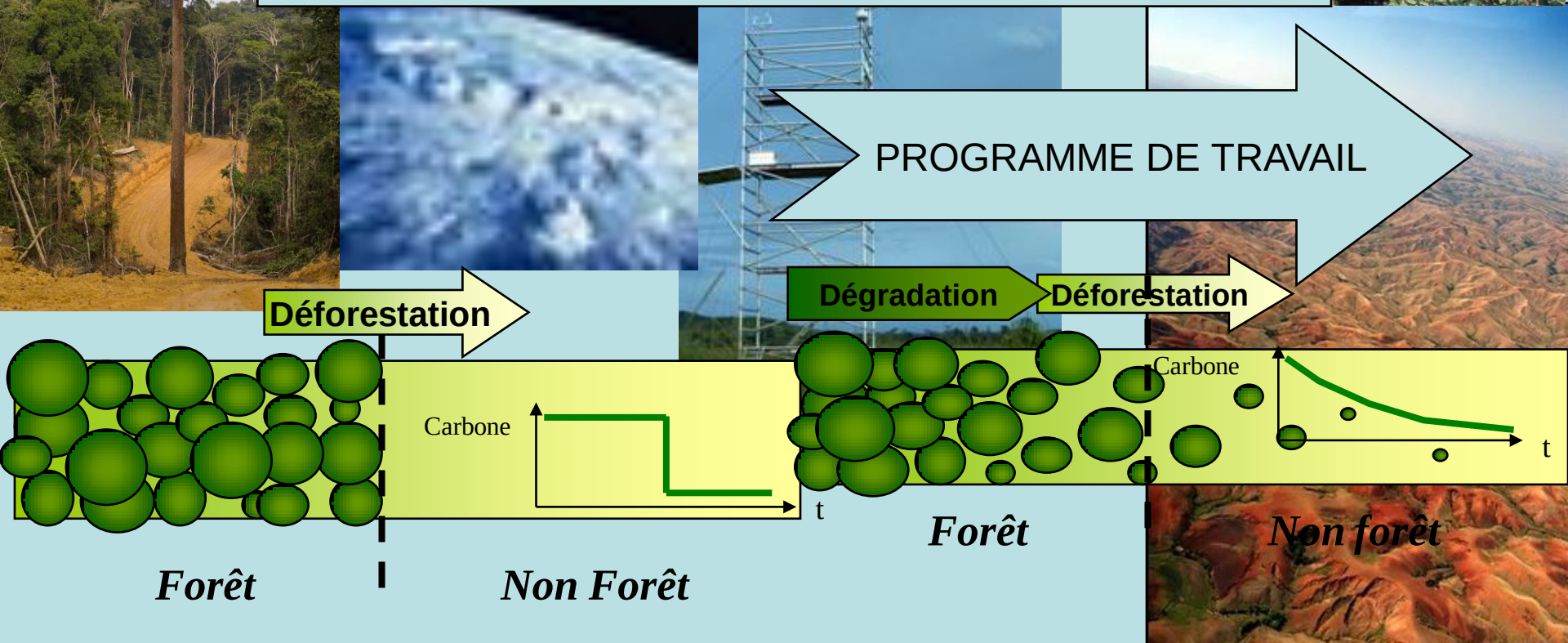

Composantes	Sous-Composantes	Activités	Mise en œuvre		
			Régionale	Nationale	Pilotage régional
1. Etat des lieux de la déforestation et la dégradation					
	1.1 Etude sur les causes de la déforestation et la dégradation				
		Elaboration d'une synthèse de l'Etat des Forêts spécifiquement sur les causes de la DD	R		
		Etudes sur les causes de la déforestation et la dégradation au niveau national		N	PR
		Evaluation des superficies: cf. composante transversale suivi des émissions			
	1.2 Analyse des politiques mises en œuvres dans le pays et impact sur la DD				
		Synthese etudes recentes adaptée aux bescins des Points Focaux pour REDD Identification des analyses/études manquantes		N	
		Elaboration des termes de références études supplémentaires		N	
		Réalisation des études nationales		N	
		Synthèse des études réalisées dans les pays au niveau régional	R		
	1.3 Evaluation des émissions de GES associées a la DD historique et actuelle				
		cf. composante transversale suivi des émissions			
2. Scénarios de référence des emissions relatives a la DD					
	2.1 Réalisation des scénarios de référence				
		Elaboration des termes de référence des études (nationales et regionale)	R		
		Phase 1. Etude diagnostic sur les méthodologies / Choix (modélisation)	R		
		Phase 2. Diagnostic des moteurs futurs de la DD et Modelisation des futures pressions de DD	R	N	
		Phase 3. Definition de(s) scenario(s) de reference possibles		N	PR
	2.2 Evaluation des émissions de GES associées				
		cf. composante transversale suivi des émissions			
3. Analyse et définition des stratégies potentielles de lutte contre la DD					
	3.1 Définition des différentes politiques possibles				
		Amélioration des politiques existantes		N	
		Définition de nouvelles politiques		N	
	3.2 Etude comparative de ces politiques sur la base d une modelisation des impacts				
		Evaluation des émissions de GES évitées associées		N	
		Evaluation des contraintes induites		N	
		Analyse économique, sociale et environementale (coûts d'opportunité)		N	
		Etude des alternatives de réduction d'émissions des autres secteurs		N	
	3.3 Concertation et validation				
		Concertation et validation		N	
		Adoption officielle par les Gouvernements		N	
4. Cadre de mise en oeuvre du REDD					
		Définition de l'articulation echelles nationale - projets/Mise en place registre carbone national		N	
		Mise en place mecanisme de distribution des revenus/incitations du REDD		N	
		Définition du cadre legal carbone		N	
		Définition du mecanisme de gestion financiere, de marketing des credits REDD		N	

1- Dispositif de suivi des émissions de GES (calcul et monitoring)				
	1.1 Dispositif de suivi du couvert forestier			
	Synthèse des données existantes	R		
	Etude sur la disponibilité des images	R		
	Evaluation des capacités nationales (infrastructures et images)		N	
	Mobilisation d'une station de réception mobile	R		
	Etude pour la mise en place d'une station de réception	R		
	Choix de la méthodologie de suivi	R		
	Mise en place d'une station de reception	R		
	Pré-traitement des images	R		
	Mise en place/renforcement unités SIG nationales		N	PR
	Traitement et interprétation des images		N	
	1.2 Mesures des stocks de carbone			
	Etude diagnostic des acteurs et des données existantes		N	
	Elaboration de termes de références pour des études	R		
	Réalisation d'études nationales - stocks de carbone / équations allométriques		N	
	Synthèse des études réalisées dans les pays au niveau régional	R		
	Plate forme d'Echange technique de données entre les pays	R		
	Mise en place/renforcement inventaires forestiers nationaux		N	PR
	1.3 Reporting des émissions de GES issues de la DD suivant les guides du GIEC			
	Renforcement des capacités / formations inventaires	R	N	
2 - Environnement Institutionnel				
	2.1 Mise en place des instances de coordination sur le REDD au niveau regional			
	Mise en place d'une plateforme régionale de concertation entre partenaires	R		
	Mise en place d un comite scientifique regional REDD	R		
	Renforcement du Groupe de travail REDD COMIFAC	R		
	Appui à la coordination sur le REDD au niveau régional	R		
	2.2 Mise en place des instances de coordination sur le REDD au niveau national			
	Rendre opérationnels/mettre en place les comités REDD nationaux		N	
	2.3 Implication et consultation de la societe civile			
	Préparation du plan de consultation de la société civile pour tout le processus		N	
	Mise en œuvre du plan de consultation		N	
3 - Appui à la négociation				
	3.1 Appui aux négociateurs des pays d'Afrique Centrale			
	Organisation de réunions de concertation	R		
	Préparation de documents techniques d'orientation	R		
	Renforcement de la participation des pays aux grandes réunions de négociation	R		
	3.2 Appui à la réalisation d'études stratégiques			
	Réalisation d' une étuoe d'impact des mécanismes REDD sur les politiques des pays	R		
	Evaluation des positions des différents pays sur le REDD	R		
	3.3 Développement des échanges techniques			
	Organisation d'ateliers techniques et scientifiques régionaux et internationaux	R		
	Echanges avec les négociateurs d'autres régions	R		

II. Quelles avancées réelles depuis octobre 2008 ?

A. Quelques éléments sur la conférence de Poznan fin 2008 ;

- Pas de décision majeure sur le REDD qui reste dans l'agenda de négociation pour des décisions ultérieures lors de la COP à Copenhague (2009) ;
- Demande d'une nouvelle soumission aux pays forestiers bénéficiaires potentiels du REDD à envoyer avant mi février 2009 au secrétariat de la CCNUCC ;
- Nouvelle soumission doit faire clairement apparaître les besoins en terme de ''renforcement des capacités'' et ''les relations avec les communautés locales'' pour l'application des méthodologies REDD ;
- Programmation d'un atelier de travail à Kinshasa, fin janvier 2009, pour élaborer cette soumission dans les délais souhaités par le Secrétariat de la CCNUCC et pour travailler sur les termes de références des études sur les ''drivers de la déforestation en Afrique centrale'', sur la ''modélisation de scenario de référence prospectifs'' et sur ''l'étude prospective 2050'' ;

SOUMISSION DES PAYS DU BASSIN DU CONGO

Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques - SBSTA 30 –

Soumission des vues des Pays du Bassin du Congo

Cette soumission est présentée par les Pays du Bassin du Congo réunis au sein de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC), conformément à la Déclaration des Chefs d'Etat de 1999, dite « Déclaration de Yaoundé », relative à la conservation et à la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale. La COMIFAC regroupe les 10 pays suivants : Burundi, Cameroun, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, République Centrafricaine, République Démocratique du Congo, Rwanda, Sao Tomé et Principe et Tchad. L'Angola est actuellement membre observateur.

La COMIFAC est un organe créé par les Chefs d'Etat en vue de gérer de manière concertée les forêts du Bassin du Congo à travers une plate-forme commune dénommée « Plan de Convergence », qui comprend dix axes stratégiques. Le premier de ces axes met un accent tout particulier sur les Conventions de Rio de Janeiro de 1992 dont la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC).

Mandat

Cette soumission est présentée en réponse à la sollicitation des conclusions de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) FCCC/SBSTA/2008/L.23 du 10 décembre 2008, notamment dans ses paragraphes 10 et 11.

1 - Vision

Selon le rapport sur l'Etat des forêts du Bassin du Congo 2006, les forêts des pays du Bassin du Congo couvrent environ 227 millions d'hectares, ce qui représente près de 7 % des forêts mondiales, ou encore plus de 10% de l'ensemble des forêts des pays en développement membres de la Convention Climat (FAO, 2005). « *Indépendamment de leur richesse en espèces et de leur taux d'endémisme, les forêts du bassin du Congo représentent l'une des dernières régions au monde qui possèdent de vastes étendues interconnectées de forêt tropicale humide où les processus biologiques peuvent encore se dérouler sans perturbation* » (Etat des forêts du bassin du Congo, 2006).

Les forêts du Bassin du Congo assurent des services environnementaux essentiels pour la communauté internationale, pour l'humanité et pour l'environnement de la planète, notamment au regard de la stabilisation du climat. La communauté internationale a exprimé son intérêt pour le maintien de ces fonctions écologiques essentielles par les décisions prises à Montréal (2005) et à Bali (2007), relayées par la déclaration ministérielle de Poznań (2008).

Reconnaissant ce rôle considérable, les pays du basin du Congo sont prêts à envisager de maintenir pour leurs ressources forestières et leurs terroirs ruraux un mode d'aménagement qui assure la protection de ces services écologiques et sociaux. Les pays du Bassin du Congo respectent donc par conséquent le principe de responsabilité commune mais différenciée. C'est la raison pour laquelle nous considérons la communauté internationale comme un partenaire dans cette entreprise. Nous attendons néanmoins un partenariat loyal dans lequel chaque partie respecte ses engagements : les pays du bassin du Congo en protégeant ses forêts, la communauté internationale en contribuant à prendre en charge les

coûts incrémentaux relatifs aux politiques à mettre en œuvre avec un financement adéquat, prévisible et pérenne. Ce partenariat doit donc être établi pour permettre aux populations des régions forestières de poursuivre une trajectoire de développement compatible avec le maintien de ces fonctions écologiques globales.

Les pays du Bassin du Congo considèrent dans ce cadre que le REDD et ses implications constituent une approche essentielle, structurante et transversale de leur stratégie de développement. La mise en œuvre d'une stratégie REDD est par conséquent beaucoup plus que la protection des forêts; elle va de pair avec la reconnaissance de la valeur globale des ressources forestières dans le contexte d'un développement économique et social des pays participants.

Cette vision s'inscrit pleinement dans l'esprit du principe établi dans l'article 3.4 de la Convention climat : « *Les Parties ont le droit d'œuvrer pour un développement durable et doivent s'y employer. Il convient que les politiques et mesures destinées à protéger le système climatique contre les changements provoqués par l'homme soient adaptées à la situation propre de chaque Partie et intégrées dans les programmes nationaux de développement, le développement économique étant indispensable pour adopter des mesures destinées à faire face aux changements climatiques.* »

En considération de ce qui précède, les pays du Bassin ne souhaitent pas s'engager dans des trajectoires de développement agro-industriel qui ont entraînées dans de nombreux pays une quasi-disparition de leur couvert forestier.

L'atteinte de ces objectifs passe nécessairement par une coordination de l'ensemble des initiatives en faveur des différents pays du bassin du Congo afin d'assurer la cohérence du processus d'ensemble. A cet effet, les ministres de l'environnement et des forêts des pays de l'espace COMIFAC réunis à Bangui en septembre 2008 ont rappelés que « *seule une approche sous-régionale concertée et coordonnée des gouvernements d'Afrique centrale avec l'appui des partenaires bilatéraux et multilatéraux est le gage d'une prise en compte des intérêts de la sous région dans les négociations post-Kyoto sur le climat.* ».

2 - Etape de préparation et besoins en renforcement de capacité

Une phase de préparation est nécessaire à nos pays pour permettre d'évaluer une gamme de scénarios prospectifs de développement en fonction des causes et de l'ampleur de la déforestation et de la dégradation des forêts. Les travaux engagés dans ce cadre devront permettre aux responsables politiques d'éclairer les conséquences des différentes options de la feuille de route de Bali au regard de leurs perspectives nationales de développement.

L'ensemble des initiatives actuelles et futures devront s'intégrer dans le programme de travail commun des pays du bassin du Congo. Dans ce cadre les partenaires qui oeuvrent dans la sous-région devront y inscrire leurs actions pour répondre aux besoins des pays du bassin du Congo dans la réalisation de cette phase de préparation.

3 - Mise en oeuvre

Tout en réaffirmant leur intérêt à un mécanisme de marché, les pays du bassin du Congo considèrent qu'une phase de transition financée sur un fonds est nécessaire pour assurer le démarrage effectif des politiques et mesures associées au développement des pays dans un contexte REDD.

Pour être adéquat, stable et prévisible, le mécanisme financier sera fondé sur des engagements contraignants des pays de l'annexe I. au prorata de leur contribution aux émissions de gaz à effet de serre. En outre, la répartition des financements devra être basée sur des critères et objectifs mesurables et vérifiables. Cette dernière pourrait être soumise à une clé de répartition bâtie, en plus des stocks de carbone, sur des critères tels que les surfaces aménagées et les surfaces protégées qui reconnaissent les efforts notables de gestion durable des écosystèmes forestiers.

Les pays du bassin du Congo ont des taux de déforestation faibles par rapport aux autres massifs forestiers des zones intertropicales. Aux échelles nationales, des scénarii de références uniquement basés sur des tendances historiques les pénaliseraient fortement. Ces niveaux de référence devront donc être ajustés pour tenir compte des besoins de développement de nos pays.

4 - Besoins particuliers en matière de renforcement de capacités

Ces éléments sont présentés en réponse à la sollicitation du paragraphe 10 des conclusions de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) FCCC/SBSTA/2008/L.23 du 10 décembre 2008 : *«10. Le SBSTA a invité les Parties à communiquer au secrétariat, avant le 15 février 2009, des informations sur leurs expériences et leurs vues et à communiquer si possible des informations sur leurs besoins particuliers en matière de renforcement des capacités et de coopération techniques et institutionnelles, notamment dans les domaines suivants: mise en oeuvre de méthodologies pour l'estimation et la surveillance des variations du couvert forestier ainsi que des stocks de carbone et des émissions de gaz à effet de serre correspondants, des modifications progressives dues à la gestion durable des forêts et de la réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts, mise en place de systèmes nationaux et infranationaux de surveillance et de notification et méthodologies applicables aux inventaires forestiers et aux mesures effectuées au sol et à distance. Il a demandé au secrétariat de compiler ces communications pour qu'il puisse les examiner à sa trentième session. ».*

Une phase de préparation est nécessaire à nos pays. Les principales étapes de l'élaboration des stratégies nationales et régionales ont été identifiées et les principaux besoins en matière de renforcement de capacité ont été regroupés dans un programme de travail commun présenté en Annexe 1. Ce programme de travail comprend les éléments suivants :

1 - Etat des lieux sur la déforestation et dégradation des forêts et émissions associées ;
2 – Scénarios de référence possibles et émissions associées ;
3 – Analyse et définition des stratégies potentielles en matière de lutte contre la déforestation et la dégradation des forêts ;
4 – Cadre de mise en œuvre des politiques et mesures sur le REDD ;

Le renforcement des capacités devra concerner également dans nos pays un certain nombre de composantes transversales :

1 – L'amélioration des dispositifs de suivi des émission de gaz à effet de serre dans le secteur forestier : ces éléments concernent les méthodes de suivi du couvert forestier, l'amélioration des mesures de stocks de carbone, et les méthodes de comptabilisation des émissions ;
2 – La mise en place de l'environnement institutionnel : mise en place des instances de coordination au niveau régional et au niveau national, implication et consultation de la société civile.
3 – Appui au processus de négociation.

5 - Relation entre communautés locales et application des méthodologies REDD

Ces éléments sont présentés en réponse à la sollicitation du paragraphe 11 des conclusions de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) FCCC/SBSTA/2008/L.23 du 10 décembre 2008 : « 11. *Le SBSTA a invité les Parties et les observateurs accrédités à soumettre au besoin au secrétariat, avant le 15 février 2009, leurs vues sur les questions intéressant les populations autochtones et les communautés locales des points de vue de la mise au point et de l'application des méthodologies.* »

L'ensemble des pays du bassin du Congo (Cameroun, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, République Centrafricaine, Congo et République Démocratique du Congo) ont signés la déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones bien que la distinction entre populations autochtones et populations migrantes soit moins pertinente en Afrique Centrale que dans d'autres régions du monde.

De nombreuses populations en Afrique Centrale, aussi bien urbaines que rurales, dépendent directement ou indirectement de ressources issues de la forêt (chasse, pêche, cueillette, produits forestiers ligneux et non ligneux).

Les communautés villageoises des terroirs ruraux et des zones forestières, quelle que soit leur origine ethnique, sont concernées par le développement du dispositif REDD. Elles participent aux inventaires d'aménagement forestier durable des concessions et des réserves forestières, qui constituent une source importante de données pour le futur dispositif REDD. Elles sont impliquées dans les techniques de réalisation et de suivi des inventaires de ressources de produits forestiers ligneux et non ligneux, et les recensements de diversité faunistique et floristique. Les populations dépendant de la forêt créent cette valeur ajoutée grâce à leur connaissance des espèces et des habitats et grâce à leurs compétences en matière de repérage au travers de vastes étendues forestières non balisées.

Points stratégiques de la soumission du Bassin du Congo

1. Les pays de la COMIFAC sont prêts à contribuer à l'effort commun de préservation du climat de la planète à travers des politiques de gestion durable des écosystèmes forestiers conformément au principe de ''responsabilité commune mais différenciée'' ;
2. Les pays de la COMIFAC souhaitent une prise en charge des coûts incrémentaux, liés à la mise en œuvre privilégiée de trajectoires de développement durable, par la communauté internationale sur des bases prévisibles et pérennes (engagements pays annexe I) ;
3. Les pays de la COMIFAC souhaitent que les ''scenarii'' de référence prennent en compte leurs besoins de développement et, par conséquent, ne reposent pas uniquement sur des bases historiques ;
4. Les pays de la COMIFAC reconnaissent qu'ils ont besoin d'une phase de ''préparation'' et de ''renforcement des capacités'' (Cf. programme de travail REDD – annexe soumission COMIFAC) ;
5. Les pays de la COMIFAC souhaitent impliquer les communautés locales dans leurs stratégies nationales/régionales REDD ;

C. Participation COMIFAC aux réunions de Bonn (avril 2009)

1. **Une nouvelle session de négociations sur le climat a réuni 2700 délégués venant de 175 pays à Bonn (29 mars-8 avril 2009) ;**

2. **«REDD» pour les pays en développement à l'ordre du jour de Bonn ;**

- Evolution vers REDD + : La réduction des émissions de gaz à effet de serre issues de la déforestation et, également, le maintien ou l'augmentation des stocks de carbone par la gestion forestière durable et le boisement dans les pays en développement ;
- Le débat sur les forêts dans les pays en développement, REDD+, quitte la sphère technique et entre dans une phase politique avec cette approche holistique REDD+ (avoir tous les pays forestiers dans le mécanisme et pas seulement ceux qui ont des forts taux de déforestation) et la nécessaire diversité des financements (marché, fonds, multilatéral/bilatéral, secteur privé) sont maintenant partagées par toutes les parties ;
- Les négociations REDD+ ont commencé à construire de manière équilibrée entre le Nord et le Sud, des principes, des modalités et des bases pour une organisation financière compatible avec une approche sectorielle centrée sur l'atténuation des émissions de Gaz à Effet de Serre dans le secteur forestier ;
- Cependant, il reste à traduire ces avancées dans une proposition de texte concrète en vue de la prochaine session de Bonn (juin 2009) et de l'accord de Copenhague, car il n'est pas sorti de conclusions écrites détaillées de cette session d'avril à Bonn.

3. **Plusieurs réunions parallèles organisées par le facilitation Allemande avec les points focaux climat de l'espace COMIFAC (Allemagne) ;**

III. Mise en œuvre du programme REDD/COMIFAC ?

A. Implication actuelle des pays dans la FCPF / BM ?

B. Implication de la RDC dans le programme UN REDD (FAO)?

C. Implication des pays dans le partenariat AFD – ONG (WWF)?

D. Implication dans autres programmes REDD (GEF,OIBT…) ?

CONSTAT : UNE CERTAINE CACOPHONIE REGNE AUTOUR DES APPUIS SUR LA THEMATIQUE ‘’REDD’’ – LES POINTS FOCAUX CLIMAT ET LE SECRETARIAT EXECUTIF ‘’COMIFAC’’ SONT BEAUCOUP SOLLICITES PAR LES PARTENAIRES (NEGOCIATIONS, ATELIERS, FCPF, COORDINATION AVEC AUTRES ZONES…) – NECESSITE DE METTRE EN PLACE/RENFORCER DES CELLULES NATIONALES ET LE SECRETARIAT EXECUTIF COMIFAC POUR ASSURER LA COORDINATION/CONVERGENCE DES ACTIVITES REDD.

IV. Conclusions :

1. retards inquiétants dans la mise en œuvre du programme de travail pour éclairer certains aspects des prochaines échéances de la négociation à Nairobi (Ministres Africains) et Copenhague ;

2. besoin d’une mobilisation politique des pays de la région pour une négociation qui sera avant tout ‘’politique’’ à Copenhague ;

3. déficit de coordination entre les partenaires membres du PFBC ;